Environnement Canada Environment Canada

www.ec.gc.ca

Sources de données et méthodes de l'indicateur sur les émissions de gaz à effet de serre des installations d'envergure

Mai 2013

Canada

ISBN : En4-144/36-2013F-PDF
No de cat.: 978-0-660-20658-5

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques mais non commerciales, sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On demande seulement :

- de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit;
- d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisation qui en est l'auteur;
- d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales est interdite, sauf avec la permission écrite de l'administrateur des droits d'auteur de la Couronne du gouvernement du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux (TPSGC). Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec TPSGC au 613-996-6886 ou à droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Photos : © Environnement Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'environnement, 2012.

Also available in English

1 Introduction

L'indicateur sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) des installations d'envergure fait partie du programme des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE) (http://greenlanedev2.ncr.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=Fr&n=47F48106-1), qui fournit les données et renseignements permettant d'effectuer un suivi du rendement du Canada à l'égard d'enjeux clés en matière de durabilité de l'environnement.

2 Description et logique de l'indicateur des émissions de gaz à effet de serre des installations d'envergure

2.1 Description

En mars 2004, le gouvernement du Canada a annoncé la création du Programme de déclaration des émissions de gaz à effet de serre (PDGES) (http://greenlanedev2.ncr.ec.gc.ca/ges-ghg/default.asp?lang=Fr&n=040E378D-1). Contrairement au Rapport d'inventaire national (RIN) (http://greenlanedev2.ncr.ec.gc.ca/ges-ghg/default.asp?lang=Fr&n=83A34A7A-1) qui compile les données relatives aux gaz à effet de serre (GES) à un niveau national et qui est développé à partir de statistiques nationales et provinciales, le PDGES s'applique uniquement aux plus grandes industries émettrices de GES au Canada (installations industrielles et autres types d'installations). Dans le cadre du PDGES, toutes les installations qui émettent l'équivalent de 50 000 tonnes (50 kilotonnes [kt]) ou plus de GES (en équivalent de dioxyde de carbone [éq. CO2]) par an doivent présenter un rapport à Environnement Canada. La déclaration obligatoire des émissions de GES par ces installations a été mise en place par le ministre de l'Environnement, en vertu des articles 46 et 53 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999 (LCPE 1999).

Les données sur les émissions de GES déclarées par l'entremise du PDGES sont utilisées, le cas échéant, pour confirmer les estimations du RIN. La mesure dans laquelle les données sur les émissions sont utilisées dans le RIN dépend du degré de détail et du type de données disponibles.

2.2 Logique

Le PDGES assure la déclaration obligatoire des émissions de GES par certains des plus gros émetteurs industriels du Canada. La déclaration obligatoire des émissions par les installations donnera un tableau plus précis des sources et quantités d'émissions de GES au Canada, ce qui contribuera au développement, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques et stratégies du Canada en matière de changements climatiques et d'énergie.

3 Données

3.1 Source des données

L'indicateur des émissions de gaz à effet de serre (GES) des installations d'envergure est basé sur les données d'émissions de GES recueillies auprès des installations du Programme de déclaration des émissions de gaz à effet de serre (PDGES) (http://greenlanedev2.ncr.ec.gc.ca/ges-ghg/default.asp?lang=Fr&n=040E378D-1) d'Environnement Canada.

3.2 Couverture spatiale

Le PDGES fournit des données sur les émissions locales de GES provenant des grands émetteurs industriels et autres au Canada (ceux qui émettent 50 kilotonnes [kt] d'équivalent de dioxyde de carbone [éq. CO_2] par an ou plus).

3.3 Couverture temporelle

L'indicateur fait état des données des installations recueillies dans le cadre du PDGES en 2011.

3.4 Exhaustivité des données

Les émissions totales de GES déclarées par les installations pour 2011 représentent plus du tiers (36 %) des émissions totales de GES du Canada et plus de la moitié (57%) des émissions industrielles de GES au Canada[1], telles que déclarées dans le RIN de 2011.

3.5 Actualité des données

Les données du PDGES sont recueillies sur une base annuelle. Les installations doivent déclarer leurs émissions de GES à Environnement Canada au plus tard le 1er juin.

4 Méthodes

La quantité de gaz à effet de serre (GES) rejetés par chaque installation est calculée par chaque installation déclarante à l'aide de méthodes telles que la surveillance ou la mesure directe, le bilan massique, les facteurs d'émission, les estimations d'ingénierie et les données sur les combustibles et la production. Bien que les méthodes d'estimation ne soient pas imposées par Environnement Canada, il est recommandé aux installations déclarantes de choisir les méthodologies de quantification les plus appropriées à leur industrie ou application particulière. Les installations doivent utiliser des méthodes d'estimation des émissions qui soient conformes aux lignes directrices élaborées par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), adoptées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIES) et utilisées dans la préparation du Rapport d'inventaire national (RIN).

5 Mises en garde et limites

Une installation est tenue de présenter une déclaration au Programme de déclaration des émissions de gaz à effet de serre (PDGES) uniquement si ses émissions dépassent le seuil de déclaration pour une année donnée.

On peut faire des comparaisons interannuelles en sachant que certaines installations pourraient ne pas avoir été tenues de présenter une déclaration dans les années au cours desquelles elles n'ont pas dépassé le seuil de déclaration.

Les diverses installations d'un type d'industrie donné peuvent aussi utiliser des méthodes différentes d'estimation des émissions.

Une analyse complète des mises en garde et limites des données sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) des installations d'envergure est disponible dans l'Aperçu des émissions de

[1] Les émissions industrielles de GES au Canada mentionnées dans ce document comprennent les catégories de GES suivantes tirées du Rapport d'inventaire national 1990-2011 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada : Sources de combustion fixes (sauf les émissions résidentielles), autres transport, sources d'émissions fugitives, procédés industriels et déchets.

gaz à effet de serre déclarées en 2011 (http://greenlanedev2.ncr.ec.gc.ca/ges-ghg/default.asp?lang=Fr&n=8044859A-1).

6 Références et lectures complémentaires

6.1 Références

Environnement Canada (2013) Aperçu des émissions de gaz à effet de serre déclarées en 2011. Disponible à : http://www.ec.gc.ca/ges-ghg/default.asp?lang=Fr&n=8044859A-1

6.2 Lectures complémentaires

Environnement Canada (2013) Programme de déclaration des émissions de gaz à effet de serre. Consulté le 7 janvier 2013. Disponible à : http://www.ec.gc.ca/ges-ghg/default.asp?lang=Fr&n=040E378D-1

Environnement Canada (2012) Guide technique pour la déclaration des émissions de gaz à effet de serre. Consulté le 7 janvier 2013. Disponible à : http://www.ec.gc.ca/Publications/default.asp?lang=Fr&xml=0BB4FABF-829B-41D8-B9F0-BC689637D068

Environnement Canada (2011) Orientation sur la quantification des émissions de gaz à effet de serre. Consulté le 7 janvier 2013. Disponible à : http://greenlanedev2.ncr.ec.gc.ca/ges-ghg/default.asp?lang=Fr&n=DDE56C0F-1

www.ec.gc.ca

Pour des renseignements supplémentaires :
Environnement Canada
Informathèque
10, rue Wellington, 23e étage
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800
Télécopieur : 819-994-1412
ATS : 819-994-0736
Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca